

## **MOBIHEL Base MIX**

Version 3.0	Date de révision: 19.10.2023	Numéro de la FDS: MAT0GA05_007 CH/FR	Date de dernière parution: 19.07.2023 Date de la première version publiée: 05.10.2021
----------------	---------------------------------	--	---

---

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : MOBIHEL Base MIX

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Revêtements et peintures, solvants, diluants

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : KANSAI HELIOS Slovenija d.o.o.  
Količevo 65  
1230 Domžale  
Slovénie

Téléphone Société : 386 (1) 722 4383

Téléfax Société : 386 (1) 722 4310

Personne responsable/émettrice : 386 (1) 722 4383  
productsafety@kansai-helios.si

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Ambulance: 144 Poison control: 145

+41 / 44 / 251 51 51, oder 145 Swiss Toxicological Information Centre +41 / 44 / 251 51 51, oder 145

info@toxi.ch; www.toxi.ch

---

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

##### **Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.





## MOBIHEL Base MIX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
3.0	19.10.2023	MATOGA05_007 CH/FR	19.07.2023
			Date de la première version publiée: 05.10.2021

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :	   
Mention d'avertissement :	Danger
Mentions de danger :	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Conseils de prudence :	<b>Prévention:</b> P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive. <b>Intervention:</b> P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acétate de n-butyle  
butane-1-ol  
glycolate de butyle

## MOBIHEL Base MIX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
3.0	19.10.2023	MATOGA05_007 CH/FR	19.07.2023 Date de la première version publiée: 05.10.2021

les acides gras, C14-18 et C16-18-insaturés, maléatée  
formaldéhyde  
anhydride maléique

### Etiquetage supplémentaire

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acétate de n-butyle	123-86-4  204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 30 - < 50
butanol	71-36-3  200-751-6 603-004-00-6 01-2119484630-38	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 3 - < 10
alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène	905-562-9	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332	>= 1 - < 10

**MOBIHEL Base MIX**

Version 3.0      Date de révision: 19.10.2023      Numéro de la FDS: MATOGA05\_007 CH/FR      Date de dernière parution: 19.07.2023      Date de la première version publiée: 05.10.2021

	01-2119555267-33	Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respira- toire) STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304	
glycolate de butyle	7397-62-8 230-991-7 01-2119514685-36	Eye Dam. 1; H318 Repr. 2; H361	$\geq 3 - < 10$
acétate de 2-butoxyéthyle	112-07-2 203-933-3 607-038-00-2 01-2119475112-47	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312	$\geq 1 - < 10$
hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromates	64742-49-0 01-2119471843-32	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	$\geq 1 - < 2,5$
2-méthylpropane-1-ol	78-83-1 201-148-0 603-108-00-1 01-2119484609-23	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) STOT SE 3; H335 (Système respira- toire)	$\geq 1 - < 3$
les acides gras, C14-18 et C16-18- insaturés, maléatée	85711-46-2 288-306-2 01-2119976378-19	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317	$\geq 0,1 - < 1$
formaldéhyde	50-00-0 200-001-8 605-001-00-5 01-2119488953-20	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Muta. 2; H341 Carc. 1B; H350  Limite de concen- tration spécifique Skin Corr. 1B; H314 $\geq 25 \%$ Skin Irrit. 2; H315	$< 0,1$

**MOBIHEL Base MIX**

Version 3.0      Date de révision: 19.10.2023      Numéro de la FDS: MATOGA05\_007 CH/FR      Date de dernière parution: 19.07.2023  
Date de la première version publiée: 05.10.2021

		5 - < 25 % Eye Irrit. 2; H319 5 - < 25 % STOT SE 3; H335 >= 5 % Skin Sens. 1; H317 >= 0,2 %	
anhydride maléique	108-31-6 203-571-6 607-096-00-9 01-2119472428-31	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 STOT RE 1; H372 (Système respira- toire) EUH071  ----- Limite de concen- tration spécifique Skin Sens. 1A; H317 >= 0,001 %	>= 0,001 - < 0,1
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8 252-104-2 01-2119450011-60		>= 1 - < 10

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.

## MOBIHEL Base MIX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.07.2023
3.0	19.10.2023	MATOGA05_007 CH/FR	Date de la première version publiée: 05.10.2021

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

## **MOBIHEL Base MIX**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.07.2023
3.0	19.10.2023	MATOGA05_007 CH/FR	Date de la première version publiée: 05.10.2021

---

rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.  
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

---

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Enlever toute source d'ignition.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

#### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

---

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

## MOBIHEL Base MIX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
3.0	19.10.2023	MATOGA05_007 CH/FR	19.07.2023
			Date de la première version publiée: 05.10.2021

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.  
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.  
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposi-	Paramètres de contrôle	Base
------------	---------	-----------------------------------	------------------------	------

## MOBIHEL Base MIX

Version 3.0      Date de révision: 19.10.2023      Numéro de la FDS: MATOGA05\_007 CH/FR      Date de dernière parution: 19.07.2023      Date de la première version publiée: 05.10.2021

		tion)		
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	50 ppm 240 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	150 ppm 720 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		STEL	150 ppm 723 mg/m <sup>3</sup>	2019/1831/E U
	Information supplémentaire: Indicatif			
		TWA	50 ppm 241 mg/m <sup>3</sup>	2019/1831/E U
	Information supplémentaire: Indicatif			
butane-1-ol	71-36-3	VLE	100 ppm 310 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VME	100 ppm 310 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
rutile (TiO <sub>2</sub> )	1317-80-2	VME (poussières alvéolaires)	3 mg/m <sup>3</sup> (Dioxyde de titane)	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
Mica	12001-26-2	VME (poussières alvéolaires)	3 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène	1330-20-7	VME	50 ppm 220 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles			
		VLE	100 ppm 440 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un			

## MOBIHEL Base MIX

Version 3.0      Date de révision: 19.10.2023      Numéro de la FDS: MATOGA05\_007 CH/FR      Date de dernière parution: 19.07.2023      Date de la première version publiée: 05.10.2021

			accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles	
		TWA	50 ppm 221 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
		Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif		
		STEL	100 ppm 442 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
		Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif		
acétate de 2-butoxyéthyle	112-07-2	VME	10 ppm 66 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
		Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Occupational Safety and Health Administration, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.		
		VLE	20 ppm 132 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
		Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Occupational Safety and Health Administration, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.		
		TWA	20 ppm 133 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
		Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif		
		STEL	50 ppm 333 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
		Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif		
(2-Méthoxyméthylethoxy)-propanol	34590-94-8	VME	50 ppm 300 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
		Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health		
		VLE	50 ppm 300 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
		Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health		
		TWA	50 ppm	2000/39/EC

## MOBIHEL Base MIX

Version 3.0      Date de révision: 19.10.2023      Numéro de la FDS: MATOGA05\_007 CH/FR      Date de dernière parution: 19.07.2023      Date de la première version publiée: 05.10.2021

			308 mg/m <sup>3</sup>	
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
dioxyde de titane	13463-67-7	VME (poussières alvéolaires)	3 mg/m <sup>3</sup> (Dioxyde de titane)	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	VLE	50 ppm 150 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VME	50 ppm 150 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
formaldéhyde	50-00-0	VME	0,3 ppm 0,37 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Cancérogène, Catégorie 2, National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Deutsche Forschungsgemeinschaft, Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	0,6 ppm 0,74 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Cancérogène, Catégorie 2, National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Deutsche Forschungsgemeinschaft, Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		TWA	0,3 ppm 0,37 mg/m <sup>3</sup>	2004/37/EC
	Information supplémentaire: Sensibilisation cutanée, Agents cancérogènes ou mutagènes			
		STEL	0,6 ppm 0,74 mg/m <sup>3</sup>	2004/37/EC
	Information supplémentaire: Sensibilisation cutanée, Agents cancérogènes ou mutagènes			
anhydride maléique	108-31-6	VME	0,1 ppm 0,4 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			

**MOBIHEL Base MIX**

Version 3.0      Date de révision: 19.10.2023      Numéro de la FDS: MATOGA05\_007 CH/FR      Date de dernière parution: 19.07.2023      Date de la première version publiée: 05.10.2021

	VLE	0,1 ppm 0,4 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			

**Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail**

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
butane-1-ol	71-36-3	n-butanol: 10 mg/g créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		n-butanol: 2 mg/g créatinine (Urine)	Avant la reprise du travail ou 16h après la fin de la période de travail	CH BAT
alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène	1330-20-7	Acides méthylhippuriques: 2 g/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
acétate de 2-butoxyéthyle	112-07-2	Acide 2-butoxyacétique: 150 mg/g créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail	CH BAT

**Dose dérivée sans effet (DNEL)**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
acétate de n-butyle	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	600 mg/m3
			Aigu - effets locaux	600 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	48 mg/m3
			Long terme - effets locaux	300 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	300 mg/m3
			Aigu - effets locaux	300 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	12 mg/m3
			Long terme - effets locaux	35,7 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3,4 mg/kg p.c./jour
			Aigu - effets systémiques	6 mg/kg p.c./jour
Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets	2 mg/kg	

## MOBIHEL Base MIX

Version 3.0 Date de révision: 19.10.2023 Numéro de la FDS: MATOGA05\_007 CH/FR

Date de dernière parution: 19.07.2023  
Date de la première version publiée: 05.10.2021

	teurs		systémiques	p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	2 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	7 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	11 mg/kg p.c./jour
butane-1-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	310 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	55,357 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	155 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3,125 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1,562 mg/kg p.c./jour
rutile (TiO <sub>2</sub> )	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	700 mg/kg p.c./jour
alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	77 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	65,3 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	442 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	289 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	260 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	221 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	14,8 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	260 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	108 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	16 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	180 mg/kg p.c./jour
glycolate de butyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	58,8 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	17,4 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	17,4 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,11 mg/cm <sup>2</sup>
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	4,2 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets	41,7 mg/kg

## MOBIHEL Base MIX

Version 3.0  
Date de révision: 19.10.2023  
Numéro de la FDS: MATOGA05\_007  
CH/FR

Date de dernière parution: 19.07.2023  
Date de la première version publiée: 05.10.2021

			systemiques	p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	25 mg/kg p.c./jour
acétate de 2-butoxyéthyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	333 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	86 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	169 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systemiques	120 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	102 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systemiques	72 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systemiques	36 mg/kg p.c./jour
hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromates	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	871 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	185 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	208 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	125 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	125 mg/kg p.c./jour
(2-Méthoxyméthylethoxy)-propanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	308 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	37,2 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	283 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	121 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	36 mg/kg p.c./jour
dioxyde de titane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	700 mg/kg p.c./jour
les acides gras, C14-18 et C16-18-insaturés, maléate	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	3,33 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	1,67 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	1,67 mg/kg p.c./jour

## MOBIHEL Base MIX

Version 3.0 Date de révision: 19.10.2023  
Numéro de la FDS: MATOGA05\_007  
CH/FR

Date de dernière parution: 19.07.2023  
Date de la première version publiée: 05.10.2021

### Concentration prédite sans effet (PNEC)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
acétate de n-butyle	Sol	0,0903 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,018 mg/l
	Eau douce	0,18 mg/l
	Sédiment marin	0,0981 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	0,981 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	35,6 mg/l
butane-1-ol	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,36 mg/l
	Sol	0,0166 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,0082 mg/l
	Eau douce	0,082 mg/l
	Sédiment marin	0,0324 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	0,324 mg/kg poids sec (p.s.)
rutile (TiO <sub>2</sub> )	Station de traitement des eaux usées	2476 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	2,25 mg/l
	Sol	100 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	1 mg/l
	Eau douce	0,127 mg/l
	Sédiment marin	100 mg/kg poids sec (p.s.)
alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène	Sédiment d'eau douce	1000 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,61 mg/l
	Sol	2,31 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,327 mg/l
	Eau douce	0,327 mg/l
glycolate de butyle	Sédiment marin	12,46 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	12,46 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	6,58 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,327 mg/l
	Sol	0,0112 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,005 mg/l
	Eau douce	0,05 mg/l
	Sédiment marin	0,0203 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	0,203 mg/kg poids sec (p.s.)

## MOBIHEL Base MIX

Version 3.0      Date de révision: 19.10.2023      Numéro de la FDS: MATOGA05\_007 CH/FR      Date de dernière parution: 19.07.2023  
Date de la première version publiée: 05.10.2021

	Station de traitement des eaux usées	232 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,5 mg/l
acétate de 2-butoxyéthyle	Sol	0,415 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,0304 mg/l
	Eau douce	0,304 mg/l
	Sédiment marin	0,203 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	2,03 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	90 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,56 mg/l
(2-Méthoxyméthylethoxy)-propanol	Sol	2,74 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	1,9 mg/l
	Eau douce	19 mg/l
	Sédiment marin	7,02 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	70,2 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	4168 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	190 mg/l
dioxyde de titane	Sol	100 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,0184 mg/l
	Eau douce	0,184 mg/l
	Sédiment marin	100 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	1000 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,193 mg/l
2-méthylpropane-1-ol	Sol	0,0765 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,04 mg/l
	Eau douce	0,4 mg/l
	Sédiment marin	0,156 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	1,56 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	11 mg/l
les acides gras, C14-18 et C16-18-insaturés, maléatée	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : L'équipement doit être conforme à l'EN 166  
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

## MOBIHEL Base MIX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
3.0	19.10.2023	MAT0GA05_007 CH/FR	19.07.2023 Date de la première version publiée: 05.10.2021

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

### Protection des mains

Gants : Caoutchouc nitrile (> 0,1 mm; < 60 min); DIN EN374 |  
caoutchouc butyle (> 0,6 mm; < 240 min); DIN EN374 |  
Viton® (> 0,6 mm; < 240 min); DIN EN374 |  
PE laminé (> 0,1 mm; < 240 min); DIN EN374 |

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.  
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.  
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: liquide
Couleur	: Teintes diverses
Odeur	: de solvant
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: -78,0 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus basse))
Point/intervalle d'ébullition	: 118 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus basse))

## **MOBIHEL Base MIX**

Version 3.0	Date de révision: 19.10.2023	Numéro de la FDS: MAT0GA05_007 CH/FR	Date de dernière parution: 19.07.2023 Date de la première version publiée: 05.10.2021
----------------	---------------------------------	--	---

---

Inflammabilité	:	Liquide inflammable statiquement chargeable., Solides combustibles
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	11,3 %(V) (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	1,2 %(V) (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))
Point d'éclair	:	26 °C Méthode: ISO 3679, coupelle fermée
Température d'inflammation	:	343 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))
Température de décomposition	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
pH	:	Non applicable
Viscosité Viscosité, cinématique	:	> 20,5 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)
Temps d'écoulement	:	80 - 90 s à 20 °C Section transversale: 4 mm Méthode: DIN 53211
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	non miscible, partiellement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Description: miscible avec la plupart des solvants organiques
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 1,81 (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))
Pression de vapeur	:	< 1.100 hPa (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée)) (50 °C)
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	0,915 - 1,145 g/cm <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible

## MOBIHEL Base MIX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.07.2023
3.0	19.10.2023	MAT0GA05_007 CH/FR	Date de la première version publiée: 05.10.2021

### 9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non applicable
Propriétés comburantes	:	Entretient la combustion
COV (composés organiques volatils)	:	(La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)) 63,78 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
-----------------------	---	--

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
---------------------	---	---------------------------------

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Incompatible avec des acides forts et des bases.
-------------------	---	--

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Une ventilation adéquate est nécessaire.  
Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.  
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
-------------------------------	---	--

Toxicité aiguë par inhalation	:	Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul
-------------------------------	---	---

## **MOBIHEL Base MIX**

Version 3.0	Date de révision: 19.10.2023	Numéro de la FDS: MAT0GA05_007 CH/FR	Date de dernière parution: 19.07.2023 Date de la première version publiée: 05.10.2021
----------------	---------------------------------	--	---

---

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

### **Composants:**

#### **acétate de n-butyle:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): >= 10.760 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): >= 5.000 mg/kg

#### **butane-1-ol:**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

#### **alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): >= 8.700 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 27,14 mg/l  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après un contact cutané unique.

#### **acétate de 2-butoxyéthyle:**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

DL50 oral (Rat): >= 2.400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): >= 50 mg/l  
Durée d'exposition: 2 h  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après un contact cutané unique.

DL50 (Lapin): >= 1.500 mg/kg

#### **2-méthylpropane-1-ol:**

## **MOBIHEL Base MIX**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.07.2023
3.0	19.10.2023	MAT0GA05_007 CH/FR	Date de la première version publiée: 05.10.2021

---

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat):  $\geq$  2.460 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin):  $\geq$  3.400 mg/kg

### **formaldéhyde:**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : Atmosphère de test: vapeur  
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un contact cutané unique.

### **anhydride maléique:**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

### **(2-Méthoxyméthylethoxy)-propanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

### **Produit:**

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

### **Composants:**

#### **butane-1-ol:**

Résultat : irritant

#### **alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:**

Résultat : irritant

#### **2-méthylpropane-1-ol:**

Résultat : irritant

#### **les acides gras, C14-18 et C16-18-insaturés, maléatée:**

## MOBIHEL Base MIX

Version 3.0	Date de révision: 19.10.2023	Numéro de la FDS: MAT0GA05_007 CH/FR	Date de dernière parution: 19.07.2023 Date de la première version publiée: 05.10.2021
----------------	---------------------------------	--	---

---

Résultat : irritant

### **formaldéhyde:**

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

### **anhydride maléique:**

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

### **Produit:**

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

### **Composants:**

#### **butane-1-ol:**

Résultat : Corrosif

#### **alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:**

Résultat : Irritation des yeux

#### **glycolate de butyle:**

Résultat : Corrosif

#### **2-méthylpropane-1-ol:**

Résultat : Corrosif

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Produit:**

Remarques : A un effet sensibilisant.

### **Composants:**

#### **les acides gras, C14-18 et C16-18-insaturés, maléatée:**

Résultat : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

#### **formaldéhyde:**

Résultat : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

## **MOBIHEL Base MIX**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.07.2023
3.0	19.10.2023	MAT0GA05_007 CH/FR	Date de la première version publiée: 05.10.2021

---

### **anhydride maléique:**

Résultat : Sensibilisation probable des voies respiratoires chez l'homme sur la base d'études sur des animaux

Résultat : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **formaldéhyde:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **formaldéhyde:**

Cancérogénicité - Evaluation : Cancérogène possible pour l'homme

### **Toxicité pour la reproduction**

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

#### **Composants:**

##### **glycolate de butyle:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### **Composants:**

##### **acétate de n-butyle:**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

##### **butane-1-ol:**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

##### **alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:**

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

## **MOBIHEL Base MIX**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.07.2023
3.0	19.10.2023	MAT0GA05_007 CH/FR	Date de la première version publiée: 05.10.2021

---

### **hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromates:**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### **2-méthylpropane-1-ol:**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:**

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

##### **anhydride maléique:**

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### **hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromates:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **Information supplémentaire**

#### **Produit:**

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.

## **MOBIHEL Base MIX**

Version 3.0	Date de révision: 19.10.2023	Numéro de la FDS: MAT0GA05_007 CH/FR	Date de dernière parution: 19.07.2023 Date de la première version publiée: 05.10.2021
----------------	---------------------------------	--	---

Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques.  
Les solvants risquent de dessécher la peau.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### **12.1 Toxicité**

##### **Composants:**

##### **acétate de n-butyle:**

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): > 200 mg/l

CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)):  $\geq$  647,7 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes : CL50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)): 356 mg/l  
Durée d'exposition: 40 h

##### **butane-1-ol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 1.000 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia (Daphnie)): > 1.000 mg/l

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): > 1.000 mg/l

##### **alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson):  $\geq$  1 - 10 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia (Daphnie)):  $\geq$  1 - 10 mg/l

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie):  $\geq$  1 - 100 mg/l

##### **acétate de 2-butoxyéthyle:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson):  $\geq$  31 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia (Daphnie)):  $\geq$  142,5 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

## MOBIHEL Base MIX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.07.2023
3.0	19.10.2023	MAT0GA05_007 CH/FR	Date de la première version publiée: 05.10.2021

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie):  $\geq 2.800$  mg/l

### hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromates:

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2-méthylpropane-1-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson):  $> 100$  mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

#### anhydride maléique:

Toxicité pour les poissons : CL50 : 75 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 10 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Composants:

#### acétate de n-butyle:

Biodégradabilité : Résultat: Biodégradable  
Biodégradation: 83 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 78 d  
pH: 8  
Remarques: S'hydrolyse lentement.

Photodégradation : Remarques: Se décompose rapidement au contact de la lumière.

#### alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Biodégradabilité : Remarques: Facilement biodégradable.

Photodégradation : Remarques: Se décompose rapidement au contact de la lumière.

#### acétate de 2-butoxyéthyle:

Biodégradabilité : Résultat: Biodégradable

#### 2-méthylpropane-1-ol:

## MOBIHEL Base MIX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.07.2023
3.0	19.10.2023	MAT0GA05_007 CH/FR	Date de la première version publiée: 05.10.2021

Biodégradabilité : Résultat: Biodégradable

**anhydride maléique:**

Biodégradabilité : Résultat: Biodégradable  
Biodégradation: 90 %  
Durée d'exposition: 25 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301B

Stabilité dans l'eau : Remarques: S'hydrolyse facilement.

Photodégradation :

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Composants:**

**acétate de n-butyle:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 15  
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: 1,81

**butane-1-ol:**

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: 0,785

**alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 25,9  
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: 2,77 - 3,15

**acétate de 2-butoxyéthyle:**

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: 1,51

**2-méthylpropane-1-ol:**

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: 0,79

**formaldéhyde:**

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: 0,35

**anhydride maléique:**

## **MOBIHEL Base MIX**

Version 3.0	Date de révision: 19.10.2023	Numéro de la FDS: MAT0GA05_007 CH/FR	Date de dernière parution: 19.07.2023 Date de la première version publiée: 05.10.2021
----------------	---------------------------------	--	---

---

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: -2,61 (20 °C)

### **(2-Méthoxyméthylethoxy)-propanol:**

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: -0,064

## **12.4 Mobilité dans le sol**

### **Composants:**

#### **alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:**

Répartition entre les compar- : Koc: 537, log Koc: 2,73  
timents environnementaux : Remarques: Modérément mobile dans les sols  
Le produit s'évapore du sol.

Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 23 d  
Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50)

#### **anhydride maléique:**

Mobilité : Milieu: Eau  
Contenu: 100 %

: Milieu: Sol  
Contenu: 0 %

Répartition entre les compar- : Koc: 42, log Koc: 1,63  
timents environnementaux

## **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient  
considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique  
(PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des  
niveaux de 0,1% ou plus.

## **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants  
considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du  
système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le rè-  
glement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le  
règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de  
0,1 % ou plus.

## MOBIHEL Base MIX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
3.0	19.10.2023	MATOGA05_007 CH/FR	19.07.2023
			Date de la première version publiée: 05.10.2021

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Emballages contaminés	: Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.
Code des déchets	: 08 00 00, DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION 08 01 00, déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis 08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses 15 00 00, EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS 15 01 00, emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément) 15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus HP3, Inflammable HP4, Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires HP10, Toxique pour la reproduction HP13, Sensibilisant

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: UN 1263
ADR	: UN 1263

## **MOBIHEL Base MIX**

Version 3.0      Date de révision: 19.10.2023      Numéro de la FDS: MATOGA05\_007 CH/FR      Date de dernière parution: 19.07.2023  
Date de la première version publiée: 05.10.2021

---

**RID** : UN 1263

**IMDG** : UN 1263

**IATA** : UN 1263

### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

**ADN** : PEINTURES

**ADR** : PEINTURES

**RID** : PEINTURES

**IMDG** : PAINT

**IATA** : Paint

### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

**ADN** : 3

**ADR** : 3

**RID** : 3

**IMDG** : 3

**IATA** : 3

### **14.4 Groupe d'emballage**

#### **ADN**

Groupe d'emballage : III

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 30

Étiquettes : 3

#### **ADR**

Groupe d'emballage : III

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 30

Étiquettes : 3

Code de restriction en tunnels : (D/E)

#### **RID**

Groupe d'emballage : III

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 30

Étiquettes : 3

#### **IMDG**

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 3

EmS Code : F-E, S-E

#### **IATA (Cargo)**

## **MOBIHEL Base MIX**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.07.2023
3.0	19.10.2023	MATOGA05_007 CH/FR	Date de la première version publiée: 05.10.2021

---

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366  
Instruction d' emballage (LQ) : Y344  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Flammable Liquids

### **IATA (Passager)**

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355  
Instruction d' emballage (LQ) : Y344  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Flammable Liquids

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

#### **ADN**

Dangereux pour l'environnement : non

#### **ADR**

Dangereux pour l'environnement : non

#### **RID**

Dangereux pour l'environnement : non

#### **IMDG**

Polluant marin : non

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs  
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 20.000 kg

## MOBIHEL Base MIX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.07.2023
3.0	19.10.2023	MATOGA05_007 CH/FR	Date de la première version publiée: 05.10.2021

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 63,78 %

### Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	: Toxique par contact cutané.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	: Toxique par inhalation.
H332	: Nocif par inhalation.
H334	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	: Peut provoquer le cancer.
H361	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhala-

## MOBIHEL Base MIX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.07.2023
3.0	19.10.2023	MATOGA05_007 CH/FR	Date de la première version publiée: 05.10.2021

---

- H373 : tion.  
: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires.

### Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë
- Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
- Asp. Tox. : Danger par aspiration
- Carc. : Cancérogénicité
- Eye Dam. : Lésions oculaires graves
- Eye Irrit. : Irritation oculaire
- Flam. Liq. : Liquides inflammables
- Muta. : Mutagénicité sur les cellules germinales
- Repr. : Toxicité pour la reproduction
- Resp. Sens. : Sensibilisation respiratoire
- Skin Corr. : Corrosion cutanée
- Skin Irrit. : Irritation cutanée
- Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
- STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
- STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
- 2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
- 2004/37/EC : Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail
- 2019/1831/EU : Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
- CH BAT : Switzerland. Liste des VBT
- CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
- 2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
- 2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
- 2004/37/EC / STEL : Valeur limite à courte terme
- 2004/37/EC / TWA : moyenne pondérée dans le temps
- 2019/1831/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
- 2019/1831/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme
- CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition
- CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut alle-

## MOBIHEL Base MIX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.07.2023
3.0	19.10.2023	MATOGA05_007 CH/FR	Date de la première version publiée: 05.10.2021

mand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Flam. Liq. 3	H226
Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
Repr. 2	H361
STOT SE 3	H336

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

366923; 366935; 366971; 400207; 400262; 401108; 401924; 401951; 401983; 418200; 418201; 418202; 418203; 418204; 418205; 418206; 418207; 418208; 418209; 418210; 418211; 418212; 418213; 418214; 418215; 418216; 418217; 418218; 418219; 418220; 418221; 418222; 418223; 418224; 418225; 418226; 418227; 418228; 418229; 418230; 418231; 418232; 418233; 418234; 418235; 418236; 418237; 418238; 418239; 418241; 418242; 418243; 418244; 418245; 418246; 418247;

## **MOBIHEL Base MIX**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.07.2023
3.0	19.10.2023	MATOGA05_007 CH/FR	Date de la première version publiée: 05.10.2021

---

418248; 418249; 418250; 418251; 418252; 418253; 418255;  
418445; 418446; 418479; 418480; 418481; 418482; 418485;  
418486; 418923; 418924; 419220; 419223; 419593; 419844;  
419845; 419846; 419847; 419848; 419849; 478654; 478964;  
478984; 479010; 479019; 479020; 480909; 481596; 481598

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR